

Suivi, maintenance et réparation en appareillage

ORTHESE / TRONC

AFA- AMPAN 2019 David Karoubi – EOS Paris



Garantie de l'appareillage

« Par principe, l'échéance de la durée de garantie de l'appareillage, ne justifie pas la prise en charge automatique d'un nouvel appareil »

Convention nationale des professions de l'appareillage – 25 avril 2019 Article 22 – paragraphe 2



Garantie de l'appareillage

« Le délai de garantie ne correspond pas à la durée de vie de l'appareil mais à la période durant laquelle le professionnel s'engage à réparer gratuitement l'appareil dés lors que les réparations sont bien rendues nécessaires par un usage normal de celui-ci.»

Convention nationale des professions de l'appareillage – 25 avril 2019 Article 22 – paragraphe 2



Garantie de l'appareillage

« Au-delà de ce délai, la réparation devient facturable .»

Convention nationale des professions de l'appareillage – 25 avril 2019 Article 22 – paragraphe 2



Garantie de l'appareillage

Les tarifs définis par la LPPR comprennent une garantie d'un délai de 3 à 5 ans pour le grand appareillage, pour vice de fabrication ou malfaçon

La responsabilité de l'orthoprothésiste est donc engagée dans le choix des composants les plus adaptés aux besoins du patient et dans la délivrance de l'appareil . Seuls les défauts intrinsèques des pièces relevant de la garantie fournisseurs industriels peuvent sortir du champs de responsabilité des orthoprothésistes



« Les réparations de gros appareillage à l'exception de celles des prothèses de membre supérieur mues par énergie électrique sont remboursées sur simple présentation de la facture acquittée par le fournisseur jusqu'à concurrence d'un montant annuel de » :

178,95 €

LPPR Article L 165-1 du code de la sécurité sociale (page 850)



Les réparations des orthèses de tronc représentent 7 pages (881 à 887)

178,95 €

Que dit la LPPR?



Suivi et maintenance

Les orthèses de tronc font l'objet généralement d'un suivi très régulier en particulier celles des enfants ou l'efficacité doit toujours être optimisée au regard des changements morphologiques.

Ce suivi qui s'apparente à des contrôles, est effectué gratuitement par l'orthoprothésiste; il garantit non seulement la pérennité du traitement mais aussi celle du corset.

Un suivi régulier évite les réparations lourdes.

3 à 4 suivis par an (environ 2 heures sur l'année) sont effectués en plus des contrôles du patient par son médecin (2 fois par an)

Que dit la LPPR?



Réparations

Corset en copolymère acrylonitrile.

Corset en polyoléfine.

Corset siège





178,95 €

Le corset Garchois en copolymère acrylonitrile TR39 K 50 1808,30 + TR24 K 27 440,12

Le moulage T29 P 01 146,25€

Les réparations

Difficultés de trouver les références appropriées

178,95 €



TOTAL: 273,58

Elles ne se trouvent pas dans les RT39 comme on aurait pu le croire A l'appréciation des caisses

RT49 K 11 (valve demi pelvienne) 148,57€

+ moulage T39P01 ou T79P01 ? 116,49€ ou 73,98€

+ réadaptation RT49K13 ou RT29 Z12 50,85€

DEP obligatoire

RT49 K 02 (valve postérieure) 234,43€

+ moulage

+ réadaptation

DEP obligatoire

RT49 K 10 (Une plaque manubriale) 93,43€

Pas de moulage

+ réadaptation

178,95 €



Moulage

La CFAO permet de fraiser le même corset (environ 150€) Impossible de reprendre un moulage plâtré identique Se servir de la partie cassée en fonction de l'état.

Réadaptation

Possible avec CFAO

Laborieux dans les deux autres cas

MO fabrication + application

Environ 1 journée soit environ 350€ + 150€

Frais de dossier pour DEP

Récupérer prescription / Monter DEP/ Facturer / environ 100€



Que dit la LPPR?

Les corsets en polyoléfine

Peuvent être remplacés sur l'ensemble des corsets

- Les fermetures par sangles
- La sous-patte en polyoléfine
- L'appui sternal sur les TR59 ??? Et les TR49 (pas sur les TR39 ni les TR29)
- Sangle RT59 Z01 RT49 Z01 RT39 Z01 RT29 Z01 (8,99€)
- Sous-patte RT59 N01 RT49 N01 RT39 N01 RT29 N01 (de 19,36€ à 27,67€)
- Appui sternal RT59 A01 RT49 A01 (56,28€)

Bien souvent non facturables

EOS

Que dit la LPPR?

Les corsets en polyoléfine

Dans le cas de casse, le corset doit être refait complètement. Si moins de 6 mois pour les enfants : DEP à l'appréciation de la caisse.



Que dit l'orthoprothésiste?

Conclusion

- Les réparations sur les corsets sont rares.
- La notion de garantie reste une notion aléatoire.
- Le prix des réparations est bien souvent au dessus de l'indemnité accordée annuellement.
- Les réparations sont toujours plus couteuses que le prix de remboursement.
- Les codifications ne sont pas toujours cohérentes ou adaptées.
- La DEP est difficile à effectuer : les réparations sont faites immédiatement dans l'intérêt du patient qui ne possède pas de corset de rechange; La récupération de l'ordonnance est souvent laborieuse.
- La prise en charge est variable d'une caisse à l'autre.



Que dit l'orthoprothésiste?

Conclusion

L'orthoprothésiste effectue les réparation le plus souvent gratuitement.

Un suivi des patients portant des orthèses de tronc doit être effectué régulièrement pour anticiper toute détérioration qui affecterait le traitement et ainsi éviter les surcoûts.

Le tarif opposable a ses limites.

La DEP ne se justifie pas en matière de réparation sur les corsets. Une réparation de fortune permettant de concevoir un nouveau corset sur une confiance réciproque avec les organismes sociaux, serait préférable au regard du coût réel des réparations.